

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Bernard DEBAIN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

OBJET : Avenant n°3 au marché 812 384, passé avec la société SACPA pour les prestations d'accueil en fourrière animale.

Prolongation du marché du 1^{er} janvier 2018 au 25 mars 2018.

Le Bureau, légalement réuni le 29 juin 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 384 relatif prestations d'accueil en fourrière d'animaux errants et/ou dangereux sur l'ensemble du territoire notifié le 9 juillet 2013 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics ;

La Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a conclu, le 9 juillet 2013, un marché de prestations d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux avec la société SACPA.

Ce marché arrive à échéance au 31 décembre 2017.

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite relancer ce marché sous forme de groupement de commandes avec plusieurs villes du territoire.

La mise en place de cette procédure nécessite la rédaction et la signature de conventions de groupement qui entraînent un allongement de procédure.

Dans un souci de continuité de service entre la fin du marché n°812384 et l'attribution du nouveau, il est nécessaire de prolonger le marché actuel jusqu'au 25 mars 2018.

En application du décret 2016-360 relatif aux marchés publics qui fixe le seuil des procédures adaptées à 209 000,00 € et au regard du montant estimatif du marché de 197 192,30 € HT (avec avenant), il est envisageable de prolonger la prestation pour un montant total maximum de 11 806,70€ (208 999,00 € - 197 192,30 €).

Les prestations actuelles sont facturées quotidiennement 140,28 € HT. Ainsi, il est possible de prolonger le présent marché de 84 jours ($11\ 806,70/140,28 = 84,16$ jours) soit jusqu'au 25 mars 2018.

Pour cela, et tout en conservant le présent marché dans le cadre d'une procédure adaptée, il est proposé de prolonger le marché actuel du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 25 mars 2018.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°3 au marché passé avec la société SACPA n°812 384 relatif aux prestations d'accueil en fourrière animale ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

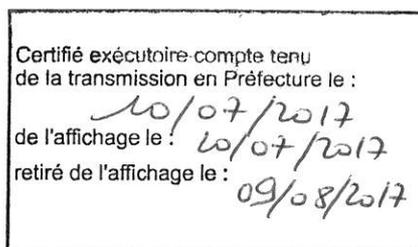
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 29 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services